

tannique s'engage à restituer au prince souverain des Provinces-Unies des Pays-Bas les colonies, comptoirs et établissemens dont la Hollande était en possession au commencement de la dernière guerre, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 1803¹, dans les mers et les continens de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie, à l'exception du Cap de Bonne-Espérance, et des établissemens de Démérari, d'Essequibo et de Berbice, desquelles possessions les hautes parties contractantes se réservent de disposer par une convention supplémentaire qui sera négociée ci-après. »

Par cette dernière convention, de la même date que la précédente, et également signée à Londres, il est stipulé que l'Angleterre donnera, 1^o un million sterling à la Suède pour indemnité de la cession de la Guadeloupe rendue par elle à la France, conformément à l'article 9 du traité de Paris, indemnité dont le roi des Pays-Bas était tenu envers la Suède pour compensation d'autres avantages à lui faits; 2^o que l'Angleterre donnera une somme de deux millions sterling au même roi des Pays-Bas pour les dépenses nécessaires à la fortification de la ligne de défense des Pays-Bas; 3^o que l'Angleterre s'engage également, et conjointement en portion égale avec la Hollande, à fournir aux frais ultérieurs pour établir et consolider d'une

¹ Ainsi, d'après cette époque officielle, la paix d'Amiens n'aurait duré que du 25 mars 1802, où elle fut signée, jusqu'au 1^{er} janvier 1803.

manière satisfaisante l'union de la Hollande et des Pays-Bas.

« En considération de ces engagements, dit la convention, le prince souverain des Pays-Bas consent à céder en toute souveraineté à sa majesté britannique le Cap de Bonne-Espérance, et les établissemens de Démérari, d'Essequibo et de Berbice, à condition néanmoins que les sujets de sa dite altesse royale le prince souverain¹, étant propriétaires dans lesdites colonies, auront la faculté (sauf tels réglemens dont on conviendra par une convention supplémentaire) de naviguer et de trafiquer entre lesdits établissemens et les territoires dudit prince souverain en Europe.

« Les hautes parties contractantes sont aussi convenues que les navires de toute espèce appartenant à la Hollande seront admis librement au Cap de Bonne-Espérance pour s'y procurer des rafraichissemens et les réparations dont ils pourraient avoir besoin, sans avoir pour cela d'autres droits à payer que ceux qu'on exige des sujets anglais. »

Avant d'entrer dans l'exposé des productions territoriales et de l'état de colonisation de cet établissement, transcrivons encore quelques-unes des considérations de M. Barrow sur l'importance d'un grand dépôt commercial qu'on pourrait y

¹ Ce ne fut que par l'article 65 de l'acte du congrès de Vienne du 9 juin 1815 que le titre et les prérogatives de la dignité royale ont été reconnus par toutes les puissances dans la maison d'Orange.

former. C'est un point important du commerce du monde ; et la manière dont le traite le judicieux Anglais donne une trop juste idée de ces résultats pour que nous ne le laissions pas parler lui-même.

« Le Cap, dit-il, est une situation unique pour un dépôt commercial entre l'Europe et les Grandes-Indes, entre l'Asie, l'Amérique et les Antilles. Mais on fait une grande objection contre le projet de l'y établir ; c'est le préjudice qu'il causerait aux ventes de Londres, et par suite la diminution des revenus que la couronne tire des douanes. La compagnie pourrait sans doute répondre des droits du roi sur les ventes qu'elle ferait au Cap ; mais le but de l'entrepôt serait tout-à-fait manqué, si l'on y exigeait des droits qui portassent le prix des marchandises assez haut pour qu'il ne fût pas plus onéreux aux marchands étrangers de les aller prendre dans l'Inde qu'au marché de Londres. Et si ces taxes étaient réduites, il y aurait évidemment une perte dans les revenus de la couronne ; à moins toutefois que l'augmentation des ventes, augmentation très-probable dans la présente supposition, ne vint à compenser la réduction des droits. Voici une autre objection fondée sur le tort que ce dépôt causerait en général au marché de Londres. Les marchands étrangers, en venant se pourvoir aux magasins de la compagnie, trouvent leur avantage à placer, à expédier dans le même vaisseau une cargaison assortie, produit des co-

lonies et des manufactures anglaises. Si ces marchands trouvaient un marché plus favorable, et allaient s'y fournir de marchandises de l'Inde, ils y compléteraient aussi leur cargaison avec d'autres articles au préjudice du négociant de Londres.

« L'une et l'autre de ces objections vont tomber peut-être devant les considérations suivantes. Au rapport même des directeurs, le commerce de la compagnie est assez vaste pour fournir tous les marchés de l'Inde et de la Chine en objets du cru et des manufactures de l'Europe. En remplissant les demandes de ces marchés, elle ne cherche aucun bénéfice actuel, et se contente de ne pas perdre, afin de s'emparer exclusivement du commerce, et d'en exclure, en les décourageant, les autres nations, qui se trouvent ainsi obligées de solder en espèces la plus grande partie de leurs cargaisons. Le privilège de trois mille tonneaux que la dernière charte de la compagnie accorde aux marchands particuliers n'est même, dit-on, jamais rempli. Elle a réduit dans l'Inde et à la Chine les articles d'Europe à des prix si bas, que ces commerçans ne trouvent aucun avantage à faire avec un léger frètement des envois pour leur propre compte à l'est du Cap de Bonne-Espérance. Les Américains sont les seuls qui, grâce à leurs pêches, peuvent former une cargaison entière propre à être échangée contre des marchandises de l'Inde et de la Chine ; c'est avec cet échange qu'ils fournissent leurs propres colonies et les

Indes occidentales, au grand dommage des ventes de la compagnie anglaise.

« Mais la compagnie peut fournir à son entrepôt la quantité nécessaire de produits naturels et industriels de la Grande-Bretagne, et les donner à meilleur marché que ne pourrait le faire aucun autre peuple. Les Américains, ne trouvant plus au Cap le débit de leurs bois, borneront leur commerce d'exportation à la pelleterie et au gengeng : ils pourront apporter ces articles à l'entrepôt, et les y échanger contre du thé, des mousselines, des nankins, sur lesquels on fera un bénéfice si modéré, qu'ils auront peu d'intérêt de les aller acheter aux marchés de l'Inde et de la Chine. Les autres nations y trouveront toutes les marchandises anglaises presque au prix de Londres ; elles y prendront des cargaisons assorties.

« Dans les quatre dernières années du gouvernement anglais au Cap, les vaisseaux portugais frétés par les Anglais, et des bâtimens pêcheurs anglais en exportèrent pour les Indes occidentales, la côte du Brésil et celle de Mosambique, une quantité de marchandises d'Europe et de l'Inde (ces dernières étaient en grande partie des objets de prix), une quantité, dis-je, égale à la somme de 850,000 rixdallers, ou 170,000 livres sterling en papier de cours. Les articles d'Europe, qui formaient la moitié de cette valeur, dûrent donner aux marchands du Cap des bénéfices très-grands, et plus considérables que

ne les demanderait la compagnie ; aussi furent-ils revendus à très-haut prix. Malgré cela le commerce des côtes du Brésil aurait pu se porter au double, au triple, et au-delà.

« S'il y avait au Cap un dépôt commercial sous la direction de la compagnie anglaise, il se ferait dans l'Amérique espagnole et portugaise une bien plus grande consommation des produits de l'Orient, qui seraient tous payés en espèces ; et comme la compagnie a le plus grand besoin d'espèces pour son commerce en Chine et pour le gouvernement de son empire indien, les rentrées d'argent monnayé qu'elle se procurerait par ce moyen diminueraient beaucoup, si elles ne faisaient pas entièrement disparaître la gêne que tous les jours lui fait éprouver la rareté des espèces. D'ailleurs, en ouvrant un plus grand débouché aux marchandises de l'Inde, on indemniserait en quelque sorte les naturels du pays de ce que la compagnie leur prend en forme d'impôt pour envoyer en Europe.

« Il y aurait peut-être un moyen sûr d'anéantir le commerce clandestin qui se conduit avec des capitaux anglais, mais sous pavillon neutre, et qui est depuis long-tems un sujet de plaintes inutiles : ce serait que, dans son entrepôt, la compagnie livrât les objets d'Europe à un taux très-peu supérieur à celui de Londres, et qu'elle n'imposât sur ceux d'Asie nul droit, ou du moins qu'un droit très-faible. Les directeurs seraient sans

doute en état de décider à quel prix les aventuriers aimeraient mieux prendre leur cargaison au Cap que de poursuivre jusqu'aux Indes et à la Chine.

« De cet entrepôt naîtrait encore une nouvelle branche de commerce avec les Indes occidentales ; commerce qui supplanterait celui que les Américains y font si heureusement depuis quelques années. Il ouvrirait en même temps un autre débouché aux produits de la colonie, particulièrement aux vins. Avec un peu plus de soin et une préparation mieux entendue, ces vins pourraient remplacer ceux de Madère, dont les Antilles consomment une grande quantité, malgré le prix excessif qui n'en permet l'usage qu'aux plus riches insulaires. Le Madère du Cap pourrait être donné dans toutes ces îles pour le quart de ce qu'y coûte le vrai Madère.

« Si, après une certaine expérience, la compagnie ne jugeait pas l'entrepôt favorable à ses intérêts, elle aurait toujours la faculté de remettre le Cap dans la situation où le tenaient les Hollandais. Par la multiplicité des droits et des prohibitions, elle en pourra défendre l'entrée à tous les vaisseaux étrangers ; ils n'y aborderont, si elle le veut, que pour y acheter de fraîches provisions avec du papier ayant cours, ou de l'argent comptant. Elle souffrira ou repoussera, selon son bon plaisir, la foule des aventuriers étrangers. Par les lois existantes de la colonie, personne n'y peut résider sans une permission spéciale ; et le gouver-

neur est autorisé à renvoyer tout individu dont il juge le séjour peu convenable à l'établissement.

« Mais, si l'expérience réussit, quel heureux résultat pour l'Angleterre ! elle possède désormais le commerce exclusif de l'Asie. Aujourd'hui elle n'y trouve de rivaux dangereux que les Américains : avec cet entrepôt elle les fera servir à sa prospérité, ou elle causera leur ruine. Si les Hollandais se replacent jamais au rang des nations indépendantes, ils rechercheront l'alliance et l'amitié de la Grande-Bretagne, qui leur sont nécessaires pour se soutenir dans l'Orient. Vu le mauvais état de leurs finances, ils seront fort contents d'avoir le privilège exclusif des épices, et la portion du commerce de transport que l'Angleterre voudra bien leur assigner : il lui serait toujours facile de réprimer toute usurpation de leur part, en refusant de ravitailler leurs vaisseaux au Cap ; refus qui leur rendrait impossible la navigation de l'Inde. Si à la paix ce peuple reste sous la dépendance de la France, soit directement, soit indirectement, les Anglais, maîtres du Cap, pourront toujours intercepter son commerce de l'est. Pour la France, qui est sans crédit et sans capitaux, qui n'a ni marine ni manufactures, elle ne saurait de long-temps, selon le cours naturel des choses, faire en Asie qu'un trafic peu considérable. »

Ce vaste projet n'est qu'en partie exécuté. Le Cap de Bonne-Espérance n'est pas compris dans les concessions faites à la compagnie des Indes,

elle en retire cependant, ainsi que la métropole, d'immenses avantages : on en jugera par les objets que la colonie offre à l'exportation, et par ceux dont elle a besoin pour sa consommation.

« A certaine époque de l'année, dit M. Latrobe¹, l'aspect général du Cap n'a rien d'attrayant. Le roc nu qui compose la montagne de *la Table* ; à quelque distance, une chaîne de montagnes offrant la même nudité ; dans l'intervalle, une plaine dont le sol, dur comme celui de la route la plus fréquentée, est impénétrable au soc de la charrue ; le manque de végétation, et l'absence presque totale d'arbres, des attelages de bœufs d'une maigreur extrême : telle est la scène offerte à l'Européen qui débarque vers la fin des mois d'été.

« Mais un grand changement s'opère après que les pluies ont commencé, c'est-à-dire dans les derniers jours de mars ou les premiers jours du mois suivant. Alors on est agréablement surpris de voir l'argile et le gravier des plaines cachés sous de riches moissons, et de trouver dans des endroits non cultivés des milliers de fleurs diverses venues d'elles-mêmes sur un sol naguère en apparence si stérile. »

L'espace de terrain compris dans les limites de la colonie du Cap occupe environ trois cent quinze milles anglais (cent cinq lieues) en longueur le long des côtes occidentales, depuis la montagne

¹ *Voyage fait dans l'Afrique méridionale en 1815 et 1816.* 1 vol. in-8°. Londres, 1819.

de *la Table* jusqu'à la rivière de Koussie ; et, en suivant les côtes méridionales dirigées vers l'est, depuis la même montagne jusqu'à la côte des grands Poissons¹, on compte cinq cent quatre-vingts milles (cent quatre-vingt-treize lieues) d'étendue. La moindre largeur de la colonie est au milieu de cette dernière ligne, et la plus grande vers l'extrémité orientale ; elle comprend environ cent vingt mille milles carrés.

Les ravines formées par des courans d'eau au milieu des montagnes qui partagent cette surface offrent la plus riche végétation ; et l'on trouve dans celles de ces ravines, qui sont au midi de la chaîne la plus près de la mer, des forêts de bois de construction qui s'étendent à plus de deux cents milles.

La moitié des cent vingt mille milles carrés compris dans les limites actuelles² de la colonie peut être déduite pour les plaines stériles et les montagnes nues. La totalité des soixante milles carrés restant n'est pas à beaucoup près toute fertile ; il n'y a guère que trente mille milles carrés de terre susceptibles de produire.

Ces trente mille milles carrés (vingt millions d'acres anglais, à peu près vingt-cinq millions d'arpens français) appartiennent à environ trois mille familles. On juge par là qu'une très-petite portion de ce vaste pays est occupée, qu'une moindre encore

¹ Voyez la carte.

² Ceci se rapporte à 1805.

est en culture, et que sa population est faible.

Jusqu'à une époque récente il était divisé en quatre districts, le *Cap*, *Stellenboch*, *Zwellendam*, et *Reynet*, à la tête desquels était un magistrat supérieur nommé *landrost*; mais les trois derniers ont été subdivisés, et en forment à présent six, dont chacun a son *landrost*, sa ville ou son village, son église et son école.

Cette subdivision annonce une amélioration dans le régime de la colonie; mais on a une plus forte preuve de cette amélioration dans l'accroissement de la population.

D'après un recensement qui se faisait chaque année sous le gouvernement hollandais, mais qu'on peut soupçonner, il est vrai, de quelque inexactitude, elle était en 1798 de soixante-deux mille individus, dont vingt-deux mille blancs, vingt-six mille esclaves, et quatorze mille *Hottentots*. Elle est à présent de cent mille individus.

Les productions du Cap sont variées; mais on peut regarder comme les principales le vin, le froment, la laine; ces productions constituent même trois grandes divisions de propriétaires, formant autant de classes sous le nom de *wyn-boors*, *koorn-boors*, et *vee-boors*: ce sont les propriétaires de vin, de blé et de bestiaux¹.

Outre le vin, le blé, les bestiaux, le Cap fournit des laines, de l'eau-de-vie, des peaux, des

¹ Voyez, dans le voyage de Latrobe, cité plus haut, d'intéressans détails sur ces familles.

pelletteries; de l'huile de baleine, des fruits secs, des salaisons, de l'aloès, de l'ivoire, du tabac.

Nous analyserons sommairement ce que donnait en 1803 la culture des principales de ces productions. Les tableaux que nous en fournit M. Barrow nous serviront de guides; il les a puisés dans les bureaux de la colonie; et nous observerons seulement que, depuis l'époque où il les a transcrits, la quantité des denrées et des productions s'est accrue sensiblement, comme on le verra par les résultats que présente M. Colquhoun, et que nous ferons connaître.

Blé. L'état des grains qui entrèrent dans la ville du Cap pendant quatre années, et qui par conséquent en fait connaître la consommation pour les époques indiquées, ainsi que l'exportation, présente les quantités suivantes:

ANNÉES.	MUIDS * de FROMENT.	MUIDS de D'ORGE.	MUIDS de SEIGLE.	MUIDS de POIS.	MUIDS de FÈVES.
1799	34,951	17,130	184	435	344½
1800	35,685	25,641½	444	366	326½
1801	32,322½	21,054	835½	808½	471
1802	28,402½	21,084	441½	168	216
TOTAL des 4 années.	131,361	84,909½	1,905	1,777½	1,358

* Le muids de grain contient cent quarante-quatre boisseaux, et

Vins. Il s'en fabrique de dix à douze espèces. Le plus recherché, et celui dont on fait le plus de cas porte le nom de *Constance*. Il s'en fabrique beaucoup dans l'étranger sous ce nom, mais il n'a rien de commun avec celui du Cap. Voici la quantité de vin de Constance exportée en quatre années consécutives.

ANNÉES.	DEMI- TONNEAUX.	VALEUR.
1799	157	11,752
1800	188	14,070
1801	173	13,007
1802	210	15,745
TOTAL des 4 années.	728	54,505 risd.

Eaux-de-vie. Une partie des vins et les résidus de toutes les espèces sont convertis en eau-de-vie. Cette industrie, ainsi que la culture de la vigne et la fabrication du vin, ont fait de grands progrès au Cap, au point que les Anglais espèrent

pèse deux mille huit cent quatre-vingts livres, chaque boisseau contenant vingt livres pesant de blé.

Le muids anglais, *hogshead*, celui dont il s'agit ici, contient quatre-vingt-seize *bushel* ou boisseaux anglais; chaque *bushel* contient cinquante-cinq livres pesant de blé; ainsi le muids anglais pèse cinq mille deux cent quatre-vingts livres.

pouvoir remplacer les vins qu'ils tirent de Porto, de Madère et de France par ceux qu'ils récoltent au Cap.

Le tableau suivant montre la quantité de vin et d'eau-de-vie qui fut consommée dans la ville par l'armée et la marine, et celle qui fut exportée pendant les quatre années de 1799 à 1802 inclusivement.

ANNÉES.	PIPES DE VIN.	PIPES D'EAU-DE-VIE.
1799	6,953 $\frac{1}{8}$	598 $\frac{1}{2}$
1800	5,199 $\frac{7}{8}$	472 $\frac{1}{4}$
1801	5,463 $\frac{7}{8}$	320 $\frac{1}{8}$
1802	4,031 $\frac{7}{8}$	273 $\frac{7}{8}$
TOTAL des 4 années.	21,649 $\frac{1}{4}$	1,664 $\frac{3}{4}$

Laines. Cette production s'est améliorée en qualité et en quantité depuis que les Anglais sont rentrés en possession de la colonie; elle est, ainsi que les peaux et pelleteries, une source importante de revenus pour les propriétaires de troupeaux.

Une autre branche non moins utile de revenu est la pêche de la baleine, riche et abondante